



Procès-verbal de la réunion du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. VISBECQ DE Clery en Vexin, MME MORGUE DE Longuesse, MME LUCAS DE Marines, MME PERUELLE DE Nucourt, MME DE SMEDT DE Sagy, MME LAGO DE Frémainville, MME CARPENTIER DE Grisy les Platres, MME BERNARD ET MME LE BOUCHER DE Guiry en Vexin, M. BAZOT ET MME DUFOUR DE Le Bellay-en-Vexin, M. VINOLAS DE Seraincourt, M. GINOUX DE Théméricourt, MME LOURTEL DE Vigny, Mme Menetrier de Santeuil, Mme Bessodes de Avernès

CCVVS : Mme Sorel de Ambleville, Mme Dumont Selhi de Arthies, Mme Deltruc de Boissy-l'Aillierie, Mme Bellec de Bréançon, Mme Gorge de Brignancourt, M. Caurette de Chaussy, M. Veres de Magny en Vexin, M. Millouet de Maudetour en Vexin, M. Duchesne de Omerville

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard de Ableiges (ccvc), Mme Joncour- Danel et M. Bru de Berville (ccvc), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), Mme Gallo-Grosos et Mme Bouilliant de Commeny (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Castellarnau de Fremecourt (ccvc), M. Dumas de Genainville, Mme Risico et Mme Gabryelczyk de Haravilliers (ccvc), Mme Pincemin de Marines (ccvc), M. Depont et Mme Sophiyair de Sait Clair sur Epte (ccvvs), Mme Cheriot de Wy Dit Joli Village (ccvvs)

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Corneilles-En-Vexin (ccvc), Courcelles sur Viosne (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly en Vexin (ccvc), Saint Gervais (ccvvs), Theuville (ccvc), Us (ccvc)

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Carpentier Présidente et Monsieur Bidal secrétaire du SI Conservatoire du Vexin

Au total, 24 maires ou délégués sont présents, représentant 23 des 43 communes adhérentes. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

Mme Carpentier annonce l'ordre du jour :

1) Adoption du précédent compte rendu (réunion du 20 décembre 2025)

2) Bilan financier 2025 (annexe 1 et note explicative CFU 2025 en annexe 2) :
- en vue du vote du CFU 2025

3) Préparation du budget 2026

- a) Montant des cotisations communales 2026 (annexe 3),
- b) Montant des interventions en milieu scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027,
- c) Montant des cotisations des familles pour l'année scolaire 2026-2027 (annexe 4),
- d) Présentation du Budget Primitif 2026 (annexe 5 et note explicative BP 2026 en annexe 6)

4) Délégations d'attributions et de fonctions du conseil Syndical (art. L. 5211-9 et 5211-10)

5) M57 : Fongibilité des crédits

6) Questions diverses

1) Adoption du précédent Procès-Verbal (réunion du 20 décembre 2025)

Ce compte-rendu n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

Procès-verbal adopté à l'unanimité

2) Bilan financier 2025 – (Annexe 1 et note explicative CFU 2025 en annexe 2)

Rapporteur : Monsieur Olivier Caurette

En vue du vote du Compte Financier Unique 2025 – M. Caurette fais la lecture du tableau :

		Résultat antérieur N-1 reporté en N	RECETTES N sans report N-1	DEPENSES N	RESULTAT N sans report N-1	Total RECETTES avec Report N-1	Résultat cumulé à reporter en N+1
		(1)	(2)	(3)		(4) = (1+2)	(4)-(3)
CFU 2025							
Fonctionnement	A	184 588,42 €	594 251,32 €	570 259,81 €	23 991,51 €	778 839,74 €	208 579,93 €
Investissement	B	150 666,85 €	22 908,10 €	36 000,68 €	-13 092,58 €	173 574,95 €	137 574,27 €
Total de l'exercice		335 255,27 €	617 159,42 €	606 260,49 €	10 898,93 €	952 414,69 €	346 154,20 €
Pour mémoire : CFU 2024							
Fonctionnement	a	206 046,56 €	653 519,30 €	674 977,44 €	-21 458,14 €	859 565,86 €	184 588,42 €
Investissement	b	75 223,85 €	119 195,29 €	43 752,29 €	75 443,00 €	194 419,14 €	150 666,85 €
Pour information = Différences entre CFU 2025 et CFU 2024							
Fonctionnement	A - a	-21 458,14 €	-59 267,98 €	-104 717,63 €	45 449,65 €	-80 726,12 €	23 991,51 €
Investissement	B - b	75 443,00 €	-96 287,19 €	-7 751,61 €	-88 535,58 €	-20 844,19 €	-13 092,58 €

Monsieur Caurette Olivier, avec l'accord de l'assemblée, présente le CFU uniquement dans sa version courte, sans lire les 42 pages.

Monsieur Caurette sollicite également l'assemblée afin qu'il énonce uniquement les montants bruts sans virgules.

Madame Carpentier précise qu'il ne faut pas hésiter si a poser des questions si besoin,

FONCTIONNEMENT :

Le résultat 2025 (N) présente un excédent de **23 991,51 €**.

Le résultat 2024 (N-1) présentait un déficit de **- 21 458,14 €**.

Excédent antérieur à reporter au BP 2026 : 208 579,93 € (contre 184 588,42 €, reporté au BP 2025).

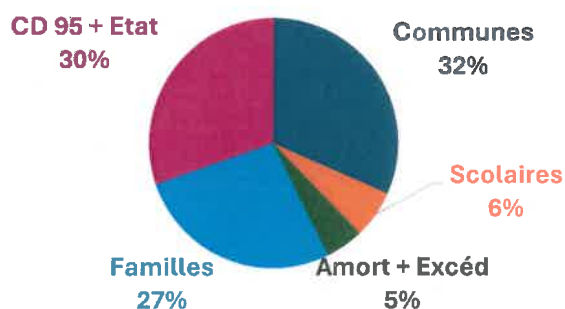
- **Section de fonctionnement : recettes**

5 principaux groupes d'acteurs économiques :

	montants 2024	montants 2025
1) cotisations annuelles des communes adhérentes	184 787,94 €	185 452,17 €
2) cotisations des communes et autres organismes pour activités scolaires ou périscolaires:	36 411,54 €	35 995 €
3) Les subventions versées par: le Département	133 784 €	137 784 €
+Subventions exceptionnelles sur projets (2024: DRAC et PNR / 2025: DRAC, PNR et CD95)	38 400 €	38 460 €
4) Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux familles (Inscriptions aux cours + locations d'instruments):	143 328,25 €	160 792,18 €
5) Amortissement de la subvention en investissement du CD (suite séparation des communes de l'est) + Région (suite covid) Excédent d'investissement 2022 transféré au compte de résultat 2024 Différences sur réalisations (suite vente bâtiment Vigny) / 2025 Excédent d'invest transféré en fonctionnement	7 196,60 € 8 097,87 €	7 196,60 € 21 458,14 €
La totalité des recettes réelles de fonctionnement s'élève à	561 619,30 €	594 251,32 €

NB : les points ne reprennent que les principales recettes

MONTANTS 2025



Par rapport au CFU 2024 ➡ **des recettes réelles + 5,81 %** – principales raisons :

- 1) **Subvention de fonctionnement du Conseil départemental**
Le Conseil départemental a attribué une subvention « Culture et ruralité » d'un montant de **13 500 €**.
- 2) Augmentation des aides à projet de la DRAC sur 2025
+ 3 100 € par rapport à 2024.
- 3) **Augmentation des cotisations des parents et des locations sur l'année 2025**
+ 17 400 € des recettes issues des cotisations des parents et des locations. Cette évolution s'explique notamment par un recours accru au paiement par prélèvement

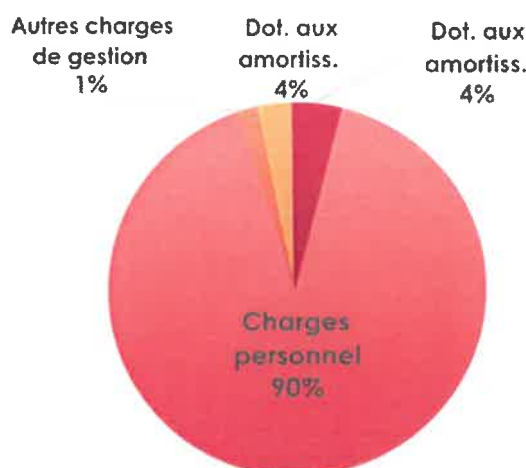
automatique et par une **date limite de paiement plus rapprochée** pour les règlements en une seule fois, améliorant ainsi le taux et la rapidité de recouvrement.

- 4) **Transfert d'un excédent d'investissement vers le fonctionnement**
Un **excédent d'investissement de 21 458,14 €** a été transféré en section de fonctionnement, venant accroître mécaniquement les recettes de fonctionnement.

• **Section de fonctionnement : dépenses**

Les dépenses de fonctionnement peuvent être présentées en 4 principaux groupes :

	Montants 2024	Montants 2025
1) Charges de personnel : Professeurs, administratifs, extérieurs pour concerts et examens	517 478,12 €	514 014,47 €
2) Charges à caractère général : Prestations extérieures pour concerts, achats fournitures, carburants, assurances, entretien véhicules et instruments, frais déplacements, frais affranchissement et téléphone...	28 874,15 €	28 007,99 €
3) Autres charges de gestion courante (redevances, licences et droits d'auteurs, indemnités d'élu, annulation de titre)	8 498,79 €	6 995,55 €
4) Dotations aux amortissements (auto-financement pour le remplacement du matériel)	18 468,51 €	21 241,80 €
L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à	574 979,57 €	570 259,81



Par rapport au CFU 2024, **les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées** avec une légère baisse de 0,82% :

- les charges de personnel sont maîtrisées, représentant 90 % des dépenses du syndicat :
- les charges à caractère général sont stables,
- les autres charges de gestion courante, en baisse de 17,7 %,
- la dotation aux amortissements, hausse de 15 % (suite achats de petits matériels de musique et administratifs).

Monsieur Caurette précise que les pourcentages peuvent paraître élevés, mais appliqués à de petits montants, ce n'est pas représentatif.

Madame Carpentier indique que cela témoigne d'une gestion saine du conservatoire et adresse des remerciements particuliers à l'équipe en charge de cette gestion.

INVESTISSEMENT :

- **Section d'investissement : dépenses**

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2025 :

Recettes réelles	22 908,10 €		
Report Excédent années passées	150 666,85 €		
TOTAL RECETTES	173 574,95 €	TOTAL DEPENSES	36 000,68 €
Résultat 2025 (total recettes – total dépenses) à reporter au BP 2026		- 13 092,58 €	

Principales dépenses 2025 :

- **Instruments** : clavier et son stand, djembés, housses divers instruments (violoncelle, piano, clarinette, ...)
- **Informatique** : 2 PC portables pour le secrétariat, 1 écran pour la MAO.
- **Divers** : tabourets batterie, spot à led, accordeur, microphones, pupitres, ...

Un intervenant demande quels sont actuellement nos fournisseurs pour les instruments et le matériel associé. Il propose de comparer les fournisseurs afin de réduire les dépenses et propose également ses propres fournisseurs ainsi que ses contacts personnels.

Un deuxième intervenant se joint à cette proposition.

Madame Carpentier indique que la liste des fournisseurs sera transmise et que l'équipe étudiera les différentes propositions afin d'identifier les options les plus avantageuses.

Madame Carpentier précise aussi que, concernant les deux PC portables, c'est pour équiper les antennes de Vigny et Magny-En-Vexin, pour avoir un secrétariat sur chaque site.

Cela est beaucoup apprécié par les parents.

- **Section d'investissement : recettes**

- Les recettes proviennent de la somme provisionnée par le Syndicat au titre de la Dotation aux amortissements des immobilisations (pour 2025 : 21 241,80 €) et du reversement, par les services de l'Etat, du Fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 (pour 2025 : 1 666,30 € sur les dépenses d'investissement 2023).

Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

Présentation synthétique du CFU 2025 POUR MISE AU VOTE

FONCTIONNEMENT

RECETTES		Prévisionnel	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	184 588,42	184 588,42
013	Atténuation de charges	0,00	613,73
042	Opérations d'ordre entre section	7 196,60	28 654,74
70	Produits des Services	134 250,00	161 852,18
74	Dotations et participations	347 652,47	361 231,17
75	Autres produits de gestion courante	5 263,20	39 292,77
78	Reprises sur Amortissements, dépréciations et provisions	150,00	2 606,73
Total Recettes avec report		679 100,69	778 839,74
Total Recettes sans report		494 512,27	594 251,32

DEPENSES		Prévisionnel	Réalisé
011	Charges à caractère général	29 932,80	28 007,99
012	Charges de personnel	512 688,93	514 014,47
042	Opérations d'ordre entre section	20 969,00	21 241,80
65	Autres charges gestion courante	9 452,00	6 995,55
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
Total des dépenses		573 042,73	570 259,81
Résultat de Fonctionnement avec report		106 057,96	208 579,93
Résultat de Fonctionnement sans report		-78 530,46	23 991,51

INVESTISSEMENT

RECETTES		Prévisionnel	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	150 666,85	150 666,85
040	Amortissement des immobilisa°	20 969,00	21 241,80
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 905,65	1 666,30
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
Total Recettes avec report		173 541,50	173 574,95
Total Recettes sans report		22 874,65	22 908,10

DEPENSES		Prévisionnel	Réalisé
20	Immobilisation incorporelle	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelle	15 000,00	7 345,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 196,60	28 654,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
Total dépenses		22 196,60	36 000,68
Résultat d'Investissement avec report		151 344,90	137 574,27
Résultat d'Investissement sans report		678,05	-13 092,58

Pour la tenue du vote du CFU 2025, Mme Carpentier se retire de la salle.

Monsieur Caurette remercie la directrice, la présidente et les secrétaires qui ont permis l'élaboration de ce résultat, jugé satisfaisant.

Le compte financier unique 2025 est adopté à l'unanimité

Madame Carpentier rentre dans la salle.

Une pensée est adressée à Sandrine Belgrine, citée par Madame Carpentier et déjà mentionnée par Monsieur Caurette.

3) Préparation du budget 2026

Rapporteur : Madame Carpentier

Madame Carpentier précise que l'on ne peut pas anticiper les subventions et qu'il n'est donc pas possible d'en parler, sauf pour celles qui sont déjà connues.

Le budget 2026 prévisionnel serait en déficit de - 52 981,95 €, qui serait compensé par l'excédent reporté de 2025 soit 208 579,93 €. Il est prévu :

- Une augmentation de la participation des familles, de +2 % (+ 2 680 €) ;
- L'application de frais d'inscription (payé par la famille) :
 - 20 € pour les élèves des communes adhérentes,
 - 30 € pour les élèves pour les communes non-adhérentes (+ 8 240 €) ;
- Une augmentation des interventions scolaires, de + 2 % sur tout le territoire ;
- Une augmentation de la part habitant, de + 3 % – Passage de 4,47 € à 4,60 €. Pour rappel, la dernière augmentation, de 17%, date de 2023. (+ 4 693,13 €)

Monsieur Caurette indique que l'augmentation de plus de 2 % suit l'inflation.

Monsieur Caurette indique que les frais d'inscription correspondent essentiellement au travail administratif réalisé par le secrétariat lors de la procédure d'inscription. Il précise que ce travail étant effectué indépendamment du fait que les élèves poursuivent ou non leur scolarité au conservatoire, il est légitime que ces frais en constituent la contrepartie.

Madame Carpentier souligne qu'il vaut mieux étaler les augmentations dans le temps, avec de petites hausses régulières, plutôt que d'appliquer une augmentation importante en une seule fois.

Une déléguée demande pourquoi la part par habitant est davantage augmentée que la part par élève.

Madame Carpentier répond qu'il est plus juste que les communes absorbent la majorité des augmentations plutôt que les élèves, notamment pour éviter d'en perdre pour des raisons financières.

Madame Lourtil ajoute que le nombre d'habitants des communes est stable, ce qui rend ces augmentations plus prévisibles que celles basées sur le nombre d'élèves, qui peut varier.

Une déléguée demande quelle est la part des activités hors musique, notamment le théâtre, craignant une concurrence avec les associations locales.

Madame Carpentier affirme que le conservatoire ne fait pas concurrence aux associations : les personnes déjà attachées aux associations y resteront, tandis que le conservatoire permet de faire découvrir le théâtre à d'autres publics. Elle souligne que le théâtre occupe une place importante et appréciée, comme lors de la Nuit des Conservatoires avec un travail d'improvisation notable.

Elle estime qu'il y a suffisamment d'offres pour tous et qu'il n'y a pas de concurrence.

Elle fait un parallèle avec la danse, où de nombreuses associations coexistent sans problème en raison de la diversité des demandes et des pédagogies, le choix du professeur et de la méthode d'enseignement étant déterminant.

Madame Lourtil rappelle que le théâtre est proposé au conservatoire depuis au moins 25 ans mais qu'il existe un manque de communication sur cette offre.

Madame Carpentier ajoute que les associations peuvent être une porte d'entrée vers le conservatoire pour des pratiques plus spécialisées.

Un délégué demande quels types de danse sont proposés. Tous les styles sont listés, avec un accent sur le hip-hop, très demandé et rare en conservatoire, constituant un atout.

Il est souligné que le niveau d'enseignement en hip-hop est très bon.

a) Montant des cotisations communales 2026 (annexe 3)

Part habitant +3%

==> + 5 362,43 € par rapport à 2025

Cotisations payées pour 2025					
Nb hab/s janvier 2025	Cot/hab	nbre élèves au 21/02/2024	Cotisation / élève	Cotisation Ville Antenne	Total
part/habitant =		4,47 €	380	15,00 €	(refacturé aux communes par CCVC)
25 505	114 007,35 €	245	3 975,00 €	13 000,00 €	130 982,35 €
1 124	13	13	185,00 €		
880	8	8	120,00 €		
379	3	3	45,00 €		
2 146	6	6	90,00 €		
434	4	4	60,00 €		
245	3	3	45,00 €		
2 034	24	24	360,00 €		
473	3	3	45,00 €		
655	8	8	120,00 €		
563	6	6	90,00 €		
1 310	6	6	90,00 €		
310	0	0	0,00 €		
511	3	3	45,00 €		
542	3	3	45,00 €		
721	5	5	75,00 €		
153	2	2	30,00 €		
586	8	8	120,00 €		
224	2	2	30,00 €		
209	1	1	15,00 €		
524	3	3	45,00 €		
514	8	8	120,00 €		
3 562	60	60	900,00 €	6 500,00 €	
353	1	1	15,00 €		
113	1	1	15,00 €		
243	7	7	105,00 €		
732	13	13	195,00 €		
1 122	5	5	75,00 €		
671	19	19	285,00 €		
1 324	2	2	30,00 €		
295	7	7	105,00 €		
53	0	0	0,00 €		
1 343	8	8	120,00 €		
1 155	24	24	360,00 €	6 500,00 €	
10 406	46 514,82 €	97	1 455,00 €	6 500,00 €	54 469,82 €
392	1 732,24 €	4	60,00 €		1 812,24 €
271	1 211,37 €	2	30,00 €		1 241,37 €
642	2 869,74 €	5	90,00 €		2 959,74 €
631	2 373,57 €	5	75,00 €		2 448,57 €
6 811	25 975,17 €	42	930,00 €	6 500,00 €	33 405,17 €
207	925,29 €	5	75,00 €		1 000,29 €
528	1 466,16 €	1	15,00 €		1 481,16 €
688	4 416,36 €	5	75,00 €		4 491,36 €
003	4 036,41 €	6	90,00 €		4 126,41 €
333	1 486,51 €	1	15,00 €		1 503,51 €
35 911	160 522,17 €	362	5 430,00 €	19 500,00 €	185 452,17 €

2026									
COMMUNES	PART PAR HABITANT		PART PAR ELEVE			Cotisation Ville Antenne	Total	Différence 2025 / 2026	
	Nb hab/s janvier 2026	Cot/hab	nbre élèves au 06/01/2026	cot/élève	Total				
	part/habitant =	4,60 €	334	15,00 €	(refacturé aux communes par CCVC)				
	soit +	0,13 €			(refacturé aux communes par CCVC)				
33 CCVC moyenne pop : 778	25 701	118 224,40 €	249	15,00 €	3 735,00 €	13 000,00 €	134 959,40 €	3 977,25 €	
1 Ableiges	1 123	16	16	240,00 €					
2 Avennes (Gadancourt)	665	7	7	105,00 €					
3 Berville	392	4	4	60,00 €					
4 Boissy L'Aillerie	2 151	5	5	75,00 €					
5 Breancon	441	2	2	30,00 €					
6 Brignancourt	264	3	3	45,00 €					
7 Chars	2 034	21	21	315,00 €					
8 Cléry en Vexin	482	4	4	60,00 €					
9 Commeny	662	6	6	90,00 €					
10 Condécourt	570	3	3	45,00 €					
11 Cornelles en Vexin	1 314	5	5	75,00 €					
12 Courcelles sur Viosne	312	0	0	0,00 €					
13 Fremainville	515	3	3	45,00 €					
14 Frémécourt	633	6	6	90,00 €					
15 Grisy les Plâtres	724	7	7	105,00 €					
16 Guiry en Vexin	162	0	0	0,00 €					
17 Haravilliers	695	7	7	105,00 €					
18 Le Bellay en Vexin	232	3	3	45,00 €					
19 Le Heaulme	210	2	2	30,00 €					
20 Le Perchay	516	3	3	45,00 €					
21 Longuesse	504	2	2	30,00 €					
22 Marines	3 650	48	48	690,00 €	6 500,00 €				
23 Montgerault	364	1	1	15,00 €					
24 Moussy	110	0	0	0,00 €					
25 Neuilly en Vexin	245	11	11	165,00 €					
26 Nucourt	732	12	12	180,00 €					
27 Sagy	1 118	7	7	105,00 €					
28 Santeuil	669	23	23	345,00 €					
29 Seraincourt	1 324	3	3	45,00 €					
30 Théméricourt	289	6	6	90,00 €					
31 Theuville	53	0	0	0,00 €					
32 Us	1 389	8	8	120,00 €					
33 Vian	1 158	23	23	345,00 €	6 500,00 €				
10 CCVVS moyenne pop : 1040	10 400	47 840,00 €	85	15,00 €	1 275,00 €	6 500,00 €	55 415,00 €	1 145,18 €	
1 Ambleville	380	1 794,00 €	4	15,00 €	60,00 €		1 854,00 €	262,44 €	
2 Arthies	285	1 219,00 €	1	15,00 €	15,00 €		1 234,00 €	157,05 €	
3 Chaussy	637	2 930,20 €	8	15,00 €	120,00 €		3 050,20 €	559,20 €	
4 Genainville	532	2 447,20 €	6	15,00 €	90,00 €		2 537,20 €	189,37 €	
5 Magny en Vexin	6 840	26 864,00 €	51	15,00 €	765,00 €	6 500,00 €	34 129,00 €	3 121,89 €	
6 Maudelour en Vexin	212	975,20 €	5	15,00 €	75,00 €		1 050,20 €	184,49 €	
7 Omerville	335	1 518,00 €	4	15,00 €	60,00 €		1 578,00 €	186,74 €	
8 Saint Clair sur Epte	971	4 466,60 €	4	15,00 €	60,00 €		4 526,60 €	617,88 €	
9 Saint Gervais	863	4 107,80 €	1	15,00 €	15,00 €		4 122,80 €	451,11 €	
10 Wy dit Joli Village	330	1 518,00 €	1	15,00 €	15,00 €		1 533,00 €	216,17 €	
43 communes	36 101	164 064,40 €	334		5 010,00 €	19 500,00 €	189 235,40 €	5 362,43 €	
moyenne de la population :	839,6								
diff. par rapport à 2025 :	190	5 342,43 €	-28		-420,00 €	0,00 €	5 122,43 €		
		5 542,43 €							
		849,30 €							
		4 693,13 €							

Madame Lourtil demande si les chiffres INSEE (nombre habitants / communes) utilisés correspondent à 2026. Il est répondu qu'il s'agit des derniers chiffres disponibles, correspondant à janvier 2026.

Madame Dufour demande si la part par habitant de 15 € a changé : il est confirmé que non, elle est identique à 2025.

Concernant les frais d'inscription de 20 €, Madame Carpentier précise que la part de 15 € est payée par la commune tandis que les frais d'inscription sont à la charge des familles, et demande que cela soit reformulé clairement dans le compte rendu.

Il est décidé de laisser le temps à l'assemblée d'examiner les chiffres avant le vote.

Un délégué observe des écarts d'adhésion entre communes de taille comparable et propose une communication ciblée, tout en reconnaissant que cela peut s'expliquer par le vieillissement de certaines communes ou leur proximité avec les Yvelines, orientant les habitants vers Mantes, Meulan ou Les Mureaux.

Une comparaison est faite entre Sagy (7 adhérents), Seraincourt (3) et Vigny (23), la présence d'une antenne à Vigny étant avancée comme explication.

Nous saluons la commune de Santeuil qui compte autant d'adhérents que Vigny avec moitié moins d'habitants.

Madame Carpentier et Monsieur Caurette rappellent que les communautés de communes ne correspondent pas toujours aux bassins de vie.

Un long débat s'ouvre sur la mobilité dans le Vexin, marquée par un manque de transports et une faible mobilité inter-villages. Toute l'assemblée acquiesce, dénonçant un « véritable scandale » et une discrimination pour les élèves du Vexin, qui passent beaucoup plus de temps dans les transports. Les mairies et les écoles tentent d'agir, mais la situation reste très difficile.

Les montant des cotisations communales sont votés à l'unanimité

b) Montant des interventions en milieu scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 (payables en 2027)

Madame Carpentier ouvre une brève parenthèse avant d'aborder les montants relatifs aux interventions en milieu scolaire. Lors d'interventions scolaires avec un professeur, des difficultés sont apparues avec ce dernier ce qui a mené à l'interruption des cours.

Exceptionnellement, de part cette situation, nous étudions une démarche de réduction du coût de la prestation.

2 types d'interventions proposées :

Interventions « classiques » en musique et théâtre
« Classes instrumentales » : fourniture d'instruments financés par le syndicat

TARIF DE BASE : trois quarts d'heure par CLASSE par quinzaine sur l'année (ou par semaine sur un semestre)

Pour rappel augmentation de 2% sur les tarifs 2025/2026

Augmentation de 2%	Tarifs 2026/2027	Tarifs 2025/2026
Ateliers musique ou théâtre	796 € communes adhérentes 998 € communes non adhérentes	780 € communes adhérentes 978 € communes non adhérentes
Classes instrumentales	827 € communes adhérentes 1 039 € communes non adhérentes	811 € communes adhérentes 1 019 € communes non adhérentes

Faisant suite à une demande de précisions, madame Carpentier rappelle qu'il s'agit d'enseignements assurés par des professeurs auprès de classes, sur une durée pouvant couvrir un semestre ou l'ensemble de l'année scolaire, dans les disciplines de théâtre et musique.

Ces interventions s'inscrivent dans un projet pédagogique structuré, construit en amont avec les établissements, et ne se limitent pas à des séances ponctuelles.

Madame Carpentier s'appuie sur son expérience personnelle en indiquant que, dans sa commune, le recours aux interventions en milieu scolaire a été mis en place à deux reprises avec des résultats très positifs. Elle souligne que ces actions ont permis à plusieurs élèves de découvrir des instruments et, pour certains, de s'engager par la suite dans un parcours musical.

À la question relative à la durée des interventions, Monsieur Bidal précise que chaque séance est d'une durée de quarante-cinq minutes par classe.

En exemple, les communes ou RPI de Vigny, de Grisy-les-Plâtres, de Boissy-l'Aillerie, de Chaussy, de Cléry, de Wy-Dit-Joli-Village, d'Avernes et d'Ambleville sont cités.

Monsieur Caurette souligne que l'un des principaux avantages de ces interventions réside dans la mise à disposition des instruments par le conservatoire, en complément des séances d'enseignement.

Madame Carpentier rappelle que ces interventions constituent une véritable porte d'entrée vers le conservatoire et en souligne l'intérêt pour favoriser la découverte et l'inscription de nouveaux élèves.

Les montants relatifs aux interventions en milieu scolaire sont adoptés à l'unanimité.

c) Tarifs du conservatoire pour l'année scolaire 2026/2027 (annexe 4)

Propositions voir annexe 4

- **Augmentation générale +2 %** comme proposé lors du DOB,
 - ➔ Voir annexe avec simulation +2%
- **L'application de frais d'inscription (payé par la famille) :**
 - 20 € pour les élèves des communes adhérentes,
 - 30 € pour les élèves pour les communes non-adhérentes ;

Tarifs 2026/2027 adopté a l'unanimité

d) Présentation du Budget Primitif 2026 (annexe 5 et note explicative BP 2026 en annexe 6)

SECTION FONCTIONNEMENT :

• **Recettes de fonctionnement**

Principales recettes de fonctionnement, sincères et réelles :

- 1) Cotisations versées par les communes adhérentes au syndicat : 190 574,60 € soit une hausse de ~~5 122,43 €~~ par rapport à 2025.

Madame Carpentier signale une erreur matérielle dans l'ordre du jour : le montant indiqué de 5 122,43 € est incorrect. Le montant exact est de 5 362,43 €.

- 2) Cotisations des familles (inscriptions + locations) : 154 700 €. L'estimation de ces recettes est difficile compte tenu de l'incapacité de connaître à l'avance de nombre d'inscrits, leurs cours ainsi que le choix de paiement des parents (1 fois, 3 ou 6 fois).
- 3) Subvention d'aide au fonctionnement du Conseil départemental : 107 350 € augmentée d'une aide « à redéploiement Vexin » de 16 934 €, soit un total de 124 284 €. Une nouvelle convention doit être signée en 2026.

Les recettes devant être sincères et véritables, il n'a donc pas été tenu compte des projets suivants :

- Subventions DRAC (aides à projets)
- Autres subventions, aides.

• **Dépenses de fonctionnement :**

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 1) Salaires pour cours, manifestations et administratifs : 667 842,98 €
- 2) Les charges à caractère général de 36 060 € : assurances, frais de déplacements, fournitures administratives, locations mobilières, maintenance informatique, frais de télécommunication, etc...
- 3) Autres charges diverses : 10 970 €. Redevance pour concession informatique, indemnités et charges élu.
- 4) Dotations aux amortissements : 18 083,15 €. Cette opération consiste à verser de la section d'investissement, chaque année, une partie d'achat d'un bien de façon à pouvoir le remplacer lorsqu'il y a besoin.

Le budget primitif pour la section de fonctionnement

(incluant le report antérieur 2025 : 208 579,93 €) s'équilibre à 732 956,13 €.

Il est prévu une augmentation de la part par habitant, elle passe de 4,47 € à 4,60 €.
Néanmoins la part élève et la cotisation ville antenne sont identiques aux montants de 2025, soit : 15 €/ part élève et 6 500 €/cotisation ville antenne.

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes :

- Montant des recettes : **22 870,15 €** (essentiellement dotations aux amortissements).
- Report antérieur 2025 : **137 574,27 €**

Dépenses :

- Montant des dépenses : **153 247,82 €**
- Opérations d'ordre (écritures comptables, amortissements, transferts entre sections) : **7 196,60 €**

La section d'investissement doit obligatoirement être votée en équilibre. Le montant des dépenses inclut le report d'excédent 2025 ainsi que des écritures comptables (amortissements et opérations d'ordre) qui ne correspondent pas à des dépenses réelles.

Achats envisagés : renouvellement probable du matériel informatique pour la direction (pc portable, écran...), instruments, matériel de son et lumière.

Le budget primitif pour la section d'investissement s'équilibre à 160 444,42 €

PRESENTATION SYNTHETIQUE PAR CHAPITRE POUR LECTURE AVANT MISE AU VOTE :

BUDGET : SYNTHESE BP 2026

BP voté par chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévisionnel	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	28 700,00	36 060,00
012	Charges de personnel	517 890,00	667 842,98
042	Opérations d'ordre entre section	18 083,15	18 083,15
65	Autres charges gestion courante	7 485,00	10 970,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotation aux provisions	0,00	0,00
Total des dépenses		572 158,15	732 956,13
Résultat de Fonctionnement avec report		155 597,98	0,00
Résultat de Fonctionnement sans report		- 52 981,95	

RECETTES		Prévisionnel	Budget Primitif
002	Excédent antérieur reporté	208 579,93	208 579,93
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	7 196,60	7 196,60
70	Produits des Services	150 300,00	155 500,00
74	Dotations et participations	358 190,60	358 190,60
75	Autres produits de gestion courante	3 489,00	3 489,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total Recettes avec report		727 756,13	732 956,13
Total Recettes sans report		519 176,20	524 376,20

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Prévisionnel	Budget Primitif
20	Immobilisation Incorporelle	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelle	10 000,00	143 247,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 196,60	7 196,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
Total Dépenses		17 196,60	160 444,42
Résultat d'Investissement avec report		143 247,82	0,00
Résultat d'Investissement sans report		5 673,55	

RECETTES		Prévisionnel	Budget Primitif
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	137 574,27	137 574,27
040	Amortissement des Immobilisa°	18 083,15	18 083,15
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 787,00	4 787,00
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
Total Recettes avec report		160 444,42	160 444,42
Total Recettes sans report		22 870,15	22 870,15

Il est signalé que l'association puise dans ses réserves ce à quoi madame Carpentier précise que ce recours est obligatoire dans la situation actuelle.

Madame Lourtil indique toutefois que les réserves ne sont pas mobilisées systématiquement chaque année : leur utilisation est simplement prévue au budget afin de faire face à une éventuelle insuffisance de recettes.

Madame Carpentier ajoute que, pour sécuriser les subventions et obtenir un financement plus important de la DRAC, à l'image du CD 95, il est nécessaire que les élus s'impliquent. Elle précise qu'ils doivent œuvrer à la reconnaissance du conservatoire et rencontrer les interlocuteurs concernés.

Madame Carpentier indique qu'il serait très intéressant de se rapprocher de la communauté de communes Sausseron Impressionnistes afin de mutualiser les communes. L'objectif serait que le conservatoire du Vexin devienne le conservatoire de l'ensemble du PNR, représentant toutes les communes et toutes les communautés de communes du territoire.

Monsieur Caurette indique qu'il serait souhaitable que l'ensemble de la communauté de communes du Vexin-Val-de-Seine intègre le syndicat.

Il est toutefois rappelé qu'une partie des communes de cette intercommunalité adhère déjà, et qu'il s'agit de celles comptant le plus grand nombre d'habitants.

Madame Carpentier souligne néanmoins que cette adhésion globale constituerait un signal positif vers la DRAC. Cela faciliterait l'ouverture vers la communauté de communes Sausseron Impressionnistes et démontrerait l'implication des élus.

Monsieur Ginoux propose la mise en place d'un projet patrimonial de restauration d'instruments, en partenariat entre le diocèse, le Parc naturel régional du Vexin et le SI Conservatoire du Vexin.

Le projet évoqué porterait sur la restauration d'orgues et d'harmoniums. Il comprendrait plusieurs volets :

- Un volet patrimonial de restauration des instruments, en partenariat avec le diocèse, le Parc naturel régional du Vexin et le Conservatoire ;*
- Un volet pédagogique, avec la création de cours spécifiques d'orgue et d'harmonium, disciplines peu proposées dans les conservatoires ;*
- Un volet artistique, permettant aux élèves de se produire en concert et de valoriser ces instruments.*

Ces actions pourraient être menées dans différentes communes du Vexin disposant d'églises équipées d'orgues en bon état ou à restaurer, ainsi que d'harmoniums.

Plusieurs acteurs patrimoniaux importants du territoire pourraient être associés au projet, qui reste à construire. Depuis 2023, le site du ministère de la Culture mentionne un projet de sauvetage concernant ces instruments. Tous les instruments ne sont pas éligibles à ce dispositif d'aide. Seuls peuvent en bénéficier ceux présentant un caractère spécifique, notamment les instruments relevant de facteurs reconnus dans la région.

Le conservatoire pourrait être la structure porteuse du projet, en mettant en avant l'existence de locaux, de professeurs, de compétences identifiées ainsi que d'un secrétariat capable d'en assurer le suivi administratif.

Madame Catherine Libert est à ce jour organiste de formation.

Monsieur Benjamin Demailly, Président du Parc, se dit disposé à accompagner le projet et évoque la possibilité de financer une étude préalable.

Les associations patrimoniales existantes dans chaque commune pourraient faciliter le travail de recensement des instruments présents sur le territoire.

Madame Carpentier propose la création d'un groupe de travail dédié afin de structurer la réflexion et de faire avancer ce projet.

Pour donner suite à l'intervention de la commune d'Avernes, quant à l'écart entre le budget primitif et le budget prévisionnel sur les charges de personnel, cela s'explique principalement par le fait que les charges de personnel constituent le principal poste de dépense et servent de référence dans la construction budgétaire. D'autant plus que, selon la nomenclature M57 et le principe de fongibilité des crédits, il est possible d'ajuster certains montants en cours d'exercice sauf ceux relatifs aux charges de personnel. Celles-

ci doivent donc être inscrites de manière plus prudente dès le budget primitif, d'autant qu'il s'agit du poste le plus important.

Budget Primitif voté à l'unanimité

4) délégations d'attributions et de fonctions du conseil Syndical (art. L.5211-10)

Rapporteur : Madame Carpentier

Les règles applicables aux EPCI en matière de délégations présentent des particularités qui les différencient des dispositions applicables au sein d'un conseil municipal.

4.1 - Délégations d'attributions de l'organe délibérant

L'article L. 5211-10 permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégialement, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi. Ainsi, le champ des délégations d'attribution données par l'organe délibérant d'un EPCI ne se limite pas à celui qui est défini pour le conseil municipal par l'article L. 2122-22 (avis du CE, 17 décembre 2003, n° 258616, au tribunal administratif de Lille, préfet Nord).

Par ailleurs, les attributions déléguées au président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents, sauf si l'organe délibérant s'y opposait formellement dans sa délibération portant délégation, la disposition de l'article L. 2122-23 étant applicable sur ce point.

L'organe délibérant doit veiller à répartir, le cas échéant, avec précision les matières déléguées afin d'éviter tout chevauchement de compétences entre le président et le bureau.

Dans ce cadre et afin de faciliter l'administration du Syndicat intercommunal et du Conservatoire :

Les délégations d'attribution du Conseil syndical porteraient notamment sur les points suivants :

- signer tout type de demandes de subventions,
- établir ou signer tout type de conventions,
- ouvrir ou modifier des classes et créer ou modifier les postes nécessaires,
- créer, modifier ou fermer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 4600 €,
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

A la question du nouveau vote sur les délégations, Monsieur Bidal précise que le Conseil départemental lui a demandé d'inscrire les délégations à l'ordre du jour afin de permettre l'engagement des démarches de demande de subvention auprès du CD95.

Il est finalement indiqué que cette formalité n'est peut-être pas obligatoire, mais que, par précaution, l'assemblée procède malgré tout au vote de la délégation.

Délégation votée à l'unanimité

5) M57 : Application de la fongibilité des crédits

Rapporteur : Madame Carpentier

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des **virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122Q2 du Code général des collectivités territoriales.

Fongibilité des crédits voté à l'unanimité

6) Questions diverses

Rapporteur : Madame Carpentier

- Rotation éventuelle des réunions entre les différentes communes

→ Il est proposé d'envisager une rotation des lieux de réunion afin d'assurer une plus grande équité entre l'ensemble des délégués, certains devant parcourir de longues distances. Cette organisation pourrait également favoriser l'atteinte du quorum.

- Tenue de réunions en visioconférence

→ Il est proposé d'autoriser, en complément des réunions en présentiel, la tenue des réunions du comité syndical en visioconférence ou selon un mode mixte (présentiel et à distance). Cette organisation permettrait de faciliter la participation des délégués éloignés, d'assurer la continuité des réunions en cas d'empêchement et de maintenir le quorum et la validité des votes.

Concernant la tenue de réunions en visioconférence, Madame Lourtil précise qu'il serait nécessaire de disposer d'une salle équipée permettant à la fois la tenue de réunions en présentiel et la participation à distance, soit une salle mixte.

Madame Carpentier informe que lors de la dernière réunion de bureau, les membres ont suggéré la création d'une association de parents d'élèves ou, plus largement, d'une association d'adhérents. Cette formule permettrait d'inclure à la fois les parents, les élèves majeurs et les adhérents. Elle propose de relancer la réflexion sur ce point.

Il est proposé de nommer cette structure « association des usagers ».

Monsieur Caurette rappelle l'importance, pour les élus, de relayer la voix du conservatoire auprès de leur commune et de leur mairie, notamment afin de respecter les délais et de faciliter les démarches.

Il remercie les personnes présentes de manière régulière, celles qui ont pu se déplacer et celles qui se sont investies dans la vie du conservatoire. Il adresse également ses remerciements à l'équipe, à la présidente ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Madame Carpentier remercie à son tour Monsieur Caurette pour son investissement et pour l'ensemble du travail accompli.

Sans remarque ni observation, la séance est levée à 21h30.

La présidente :
Mme Carpentier



CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

le secrétaire de séance :
M. Bidal

